



## es ce qu'un huissier peut faire rembourser une dette privée?

Par **vanniere**, le **21/04/2013** à **01:11**

Bonjour,

il y a plusieurs années, j'ai prêté de l'argent à mon prof de kung fu.

Et il ne m'a toujours pas remboursé.

Le dialogue est difficile, il est agressif quand j'insiste, et ne prend plus mes appels... et ça m'inquiète!

Il m'a fait à l'époque une reconnaissance de dette.

Es ce qu'un huissier de justice pourrait se charger de le faire rembourser sa dette?

Et si c'est le cas, qui devra payer les frais de l'huissier, et à combien ces frais peuvent-ils se monter?

Sachant que je suis dans le jura, et mon ancien prof est à Lyon, dans quel département dois je contacter cet huissier?

Je vous remercie par avance pour votre réponse, car cela commence à être un sérieux problème!

Par **youris**, le **21/04/2013** à **09:58**

bjr,

faites d'abord une LRAR de mise en demeure de vous rembourser à votre prof en lui indiquant qu'à défaut de lui rembourser vous entamerez une procédure devant un tribunal.

vous pouvez demander à un avocat de rédiger ce courrier.

en cas de silence ou de refus vous devrez entamer une procédure devant un tribunal.

faire intervenir un huissier que vous devrez payer ne servirait à rien car un huissier sans un jugement n'a aucun pouvoir.

cdt

Par **vanniere**, le **21/04/2013** à **22:53**

merci pour votre réponse, je vais essayer une dernière fois une médiation,, et si ce ne marche pas, je ferai une LRAC.

merci et bonne semaine